Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Arrêté de non opposition à une Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Délivré par le Maire au nom de la Commune

Description de la demande		Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le	25/11/2024	**N° DP 059172 24 C0179**
Avis de dépôt affiché le	26/11/2024	**Référence cadastrale :** AV370
Par	Madame Isabelle WATTIEZ	
Demeurant	93 Rue Patrick ROY 59220 DENAIN	
Pour	Construction d'un carport en aluminium de couleur gris anthracite SP 055.	
Sur un terrain sis	93 Rue Patrick Roy 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,
Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021,

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée**, sous réserve du respect des prescriptions énoncées à l'article ci-dessous.**

Article 2 : La construction devra être implantée rigoureusement en limite séparative, sans aucun débord de structure (toiture, fondations, ...) sur la propriété voisine ou le domaine public et les eaux de ruissellement seront recueillies sur la propriété du demandeur.
Toute construction doit obligatoirement collecter et évacuer ses eaux pluviales en infiltration sur l'unité foncière.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN
Le 06 DEC. 2024

Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Par délégation du Maire
Jean-Pierre CRASNAULT
Adjoint au Maire